

PLAN D'FFECTATION DU VILLAGE	Approuvé par la Municipalité Bursins, le Syndic P. Parmelin	Secrétaire A. Chovin
	Soumis à l'enquête publique au nom de la Municipalité Syndic P. Parmelin	Secrétaire A. Chovin
	Adopté par le Conseil communal Bursins, le Président C. Devaite	Secrétaire A. Wainwright
Dossier n°	2376	Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud Lausanne, le La Cheffe du Département
Version du registre public	03/09/2024	
PLABEL	Lausanne	Entré en vigueur le

- LEGENDE**
- Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC**
- Généralités**
- Périmètre du plan d'affectation communal
 - Périmètre du plan d'affectation du village
- Zones d'affectation**
- Zone centrale 15 LAT A
 - Zone centrale 15 LAT B
 - Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
 - Zone d'habitation de faible densité 15 LAT A
 - Zone d'habitation de faible densité 15 LAT B
 - Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
 - Zone d'activités économiques 15 LAT
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT A - lettre d'identification
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT B - n° d'identification
 - Zone de verdure 15 LAT A
 - Zone de verdure 15 LAT B
 - Zone de desserte 15 LAT
 - Zone de desserte 18 LAT
 - Zone viticole 16 LAT
 - Zone viticole protégée 16 LAT
 - Zone agricole 16 LAT
 - Aire forestière 18 LAT - à titre indicatif (art. 1 RLVLfo)
- Contenus superposés**
- Espace réservé aux eaux selon OEAux art. 47a et c - tracé indicatif
 - Parcelle concernée par la disponibilité des terrains à bâtir
 - Parcs et jardins historiques ICOMOS
 - Jardins du centre
 - Secteur de protection du site bâti 17 LAT
- Restrictions de droit public relevant de procédures liées à la LATC**
- Limite forestière statique en zone à bâtir - selon constatation de nature forestière (art. 24 LVLfo)
 - Limite des constructions nouvelle
 - Limite des constructions radiale
 - Limite de la bande constructible des 10 m à la limite forestière statique
- Éléments relevant d'autres procédures ou mentionnés à titre indicatif**
- Régions archéologiques - n° d'identification
 - Objets portés à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale - n° d'identification
 - Objets portés à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
 - Itinéraire cantonal de randonnée pédestre - tracé indicatif
 - Itinéraire cantonal SwissMobile à vélo - tracé indicatif
 - Zones S1 de protection des eaux
 - Zones S2 de protection des eaux
 - Zones S3 de protection des eaux
 - Monuments culturels : objets notés 1 au recensement architectural
 - Monuments culturels : objets notés 2 au recensement architectural
 - Monuments culturels : objets notés 3 au recensement architectural
 - Monuments culturels : objets notés 4 au recensement architectural
 - Monuments culturels : objets classés
 - Monuments culturels : objets inscrits à l'inventaire

